

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

01/10/2021

Dossier complet le :

01/10/2021

N° d'enregistrement :

20210520

1. Intitulé du projet

Carrière des "Mésers" / Commune de SAINT-JEAN-DE-SIXT : Modification du phasage d'exploitation et demande de prolongation de la durée d'autorisation.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS LATHUILLE FRERES

Nom, prénom et qualité de la personne

Emmanuel LATHUILLE

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3 2 6 7 2 0 1 0 9 0 0 0 2 3

Forme juridique S.A.S.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a) Installations classées pour la protection de l'environnement	Modification du phasage d'exploitation et demande de prolongation de la durée d'autorisation pour 7 années supplémentaires afin de terminer l'extraction et le réaménagement de la carrière conformément à l'arrêté préfectoral du 12/01/2006.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La carrière actuelle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2006 pour une durée de 23 ans. Afin de finaliser les travaux d'extraction et de remblaiement du site, l'exploitant sollicite une prolongation de la durée d'autorisation de 7 ans, soit jusqu'en 2036.

La méthode d'exploitation ainsi que la production moyenne annuelle restent inchangées: 28 800 m³/an.

Le volume de matériaux restant exploitable en janvier 2021 est de 371 000 m³.

Le volume de remblais nécessaire à la remise en état, ainsi que le rythme annuel de mise en dépôt des remblais restent identiques: (238 770 m³ de remblais - Rythme annuel 24 600 m³/an en moyenne).

Pas de démolition prévue.

4.2 Objectifs du projet

Les conditions d'exploitation sont celles définies par l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2006. Conformément à cet arrêté, l'évolution de l'exploitation doit respecter un phasage bien déterminé. La suppression partielle des banquettes lors des opérations de remise en état du site a engendré un retard des travaux d'extraction.

La SAS LATHUILLE FRERES souhaite : - Modifier le phasage d'exploitation et de remblaiement du site afin de rééquilibrer les volumes de matériaux restant à extraire par phase ; - Modifier l'aménagement prévu pour la mise en sécurité de la plateforme n°2 vis-à-vis des chutes de blocs : réalisation d'un merlon-fosse.- Prolonger la durée d'autorisation pour 7 années supplémentaires pour finaliser l'exploitation du gisement et le réaménagement du site.

De plus l'exploitant souhaite rectifier l'emprise autorisée au niveau de la partie Nord-Est du site, afin de permettre l'exploitation de la totalité des éboulis en place et donc de favoriser la mise en sécurité du site. A cet effet, l'exploitant sollicite une demande de dérogation visant à réduire la bande des 10 m à 2 mètres au niveau de la plateforme n°3.

L'exploitant désire également mettre à jour la situation administrative de l'installation au titre de la rubrique 2517 de la nomenclature ICPE du fait de l'activité de recyclage de matériaux exercée sur le site et modifier les dispositions particulières d'exploitation concernant l'emploi des explosifs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les activités existantes sont maintenues. Rythme d'extraction moyen de 28 800 m³/an (maximum à 34 500 t/an).

Opération de concassage ou de criblage - Puissance de 380 kW.

Aucun permis de construire au titre de l'urbanisme n'est nécessaire.

Il n'y a pas de travaux à réaliser (site existant et déjà équipé de clôture, portail, laveur de roue, panneaux...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La méthode d'exploitation envisagée est identique à celle autorisée actuellement. L'exploitation de la carrière s'effectue du haut vers le bas, par tranche descendante.

Le phasage d'exploitation envisagé se décompose en 3 phases sur une durée de 15 ans. Les trois dernières années d'autorisation étant exclusivement consacrées au remblaiement et à la remise en état du site. La production moyenne annuelle est de 28 800 m³/an.

Le remblaiement du site sera conduit conformément à ce qui est prévu dans le dossier de demande d'autorisation initial, à savoir :

- La plateforme n°3 sera remblayée à l'aide de matériaux inertes suivant une pente de 45 % ;
- La plateforme n°2 sera remblayée jusqu'à la cote 1080 m NGF. En limite aval, des talus de 3H/2V seront créés afin de conférer une bonne stabilité aux remblais.

L'exploitant souhaite modifier la géométrie du remblai au pied des fronts d'exploitation de la plateforme n°2 afin de favoriser la mise en sécurité du site : Réalisation d'un merlon-fosse à l'aide de matériaux inertes extérieurs au site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La carrière et ses activités annexes (rubriques ICPE 2510-1 et 2515) sont autorisées par l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2006.

La prolongation sollicitée s'applique à l'ensemble des rubriques ICPE: 2510 et 2515 conformément à l'arrêté précité.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Durée de la demande de prolongation	7 ans
Volume de matériaux restant exploitable en janvier 2021	V= 371 000m ³
Volume de remblais autorisé	V= 238 770 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-dit « Les Mésers »
Commune de SAINT-JEAN-DE-SIXT (74)

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 6 ° 4 2 ' 2 2 " 780 Lat. 4 5 ° 9 ' 1 7 " 500

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Un dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE (rubrique n° 2510 et 2515 - régime de l'autorisation) a été déposé en septembre 2003 et a abouti à l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2006.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Ce dossier contient une étude d'impact. Cette demande a été instruite par les services concernés et a fait l'objet d'une enquête publique, conformément à la réglementation en vigueur de l'époque.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif des Alpes
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est classé en zone bleue au plan de prévention des risques naturels de la commune: zone à risque faible ou moyen (constructible sous conditions). Identification de la zone : 46 H (risque moyen)- Chute de blocs. Le projet ne prévoit pas de construction. PPRN approuvé le 30 décembre 2009.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carrière des « Mésers » est exploitée depuis une quarantaine d'année. Le milieu naturel existant sur le site est entièrement inféodé à l'exploitation de cette carrière. La phase minérale y étant majoritaire, les populations faunistiques et floristiques sont peu développées. La prolongation envisagée n'aura aucune conséquence supplémentaire sur le milieu naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par les risques suivants: - Risque de chute de blocs; - Séisme: zone de sismicité moyenne (zone 4).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité sur le site peut être à l'origine de rejets atmosphériques liés à la circulation des véhicules et à l'extraction des matériaux : gaz d'échappement et poussières du fait de la circulation sur les pistes du site.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'entretien régulier des engins permettra de limiter les émissions issues de leurs échappements. Afin de limiter les envols de poussières et leur propagation, un système d'arrosage est mis en place.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic restera identique à celui généré actuellement par la carrière.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La carrière a fait l'objet d'un suivi régulier des émissions sonores. Les mesures effectuées en limite d'autorisation sont inférieures à 70 dB lorsque la carrière est en activité. Les émergences sont actuellement respectées aux zones à émergence réglementée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les vitesses particulières maximum enregistrées sont toutes inférieures à 3 mm/s (<< seuil réglementaire 10 mm/s, pour des fréquences supérieures à 5 Hz).</p> <p>Il apparaît ainsi que les tirs n'ont pas présenté jusqu'alors des dangers ou des nuisances particulières pour les biens et les personnes se trouvant dans l'environnement proche de la carrière.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Poussières et gaz d'échappement.</p> <p>La distance entre les habitations et la carrière ainsi que la présence de boisements sur tout le pourtour du site permettent de diminuer l'éventuel impact des émissions de poussières dues à l'exploitation de la carrière.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les stériles de découverte ou d'exploitation seront réutilisés, au fur et à mesure de leurs prélèvements, en remblai, dans le cadre de la remise en état du site.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les différents impacts de la carrière actuelle, ainsi que les mesures destinées à réduire les effets négatifs de l'exploitation, ont été étudiés lors de la réalisation du dossier de demande d'autorisation de 2003. La prolongation de l'activité présentera sensiblement les mêmes effets sur l'environnement ou la santé humaine. Les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'exploitation actuelle seront maintenues. Le principe de la remise en état restera similaire.

La création du merlon-fosse contribuera à améliorer la mise en sécurité du site contre le risque de chute de blocs.

La rectification de l'emprise va permettre de solutionner le problème de sécurité pour l'extraction des éboulis dans le secteur Nord-Est de la carrière.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire puisque:

- Le site a déjà été soumis à étude d'impact et à enquête publique;
- La demande concerne une modification du phasage d'exploitation et une prolongation de la durée d'autorisation de 7 ans afin de finaliser l'extraction du gisement et le réaménagement du site conformément à l'AP du 12 janvier 2006.

L'exploitation va se poursuivre comme à l'état actuel sans impact nouveau ou supplémentaire sur le paysage, l'environnement (écologie, santé et salubrité publique, ...), le patrimoine ou sites d'intérêt ou encore sur l'eau.

Le réaménagement proposé est identique à celui de l'arrêté préfectoral en cours.

Les effets ont été étudiés et jugés sans impacts sur les intérêts mentionnés au L511-1 du Code de l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SAINT-JEAN-DE-SIXT

le, 28/09/2021

Signature



Signature
numérique de
Emmanuel Didier
LATHUILLE
Date : 2021.09.28
13:30:25 +02'00'



Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

399

Extensio
n

Nom de la voie route de Thônes

Code postal

7 4 4 5 0

Localité

SAINT-JEAN-DE-SIXT

Pays

FRANCE

Tél

450022442

Fax

450022641

Courriel

accueil@athuille-freres.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

LATHUILLE

Prénom

Emmanuel

Qualité

Président

Tél

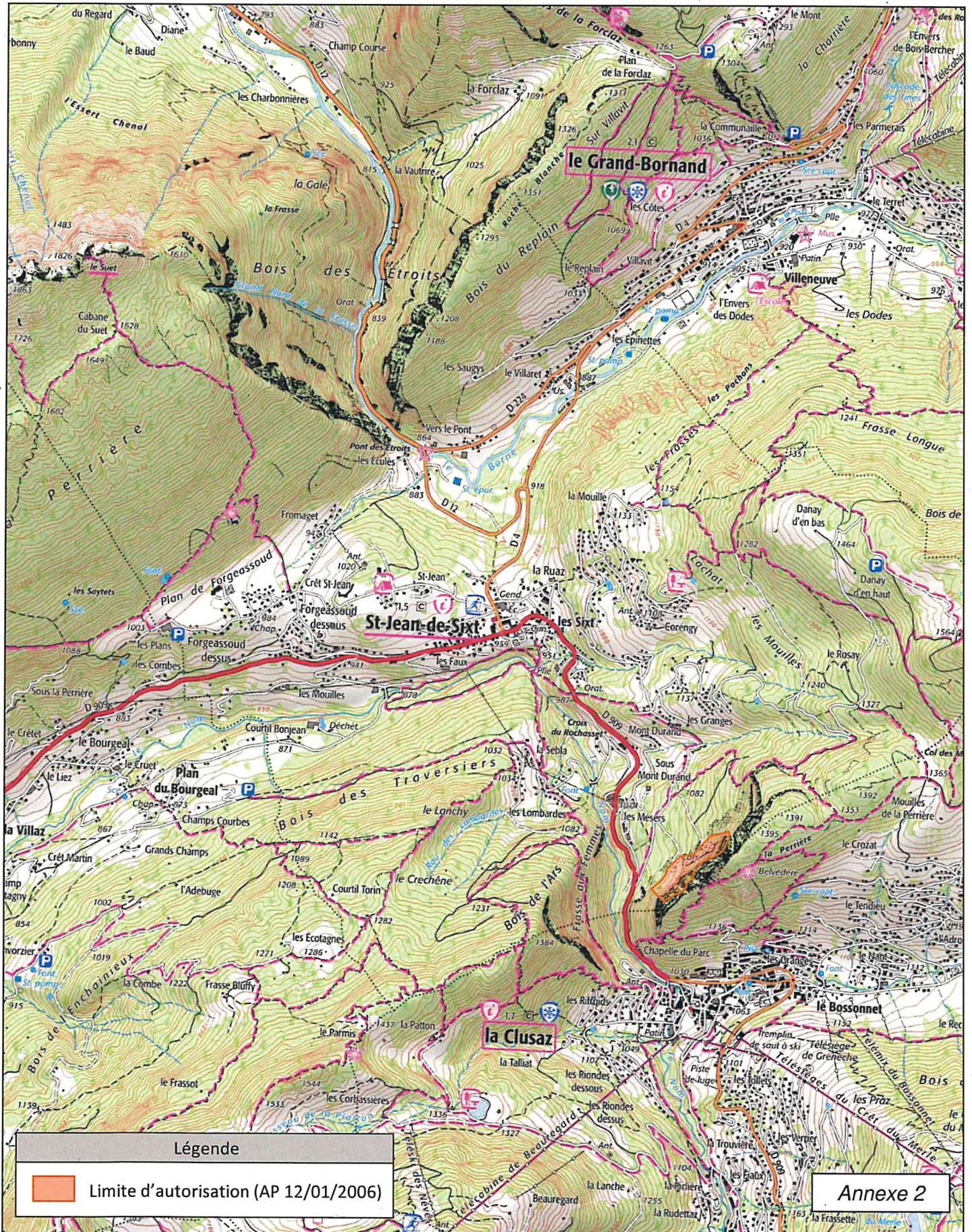
611197811

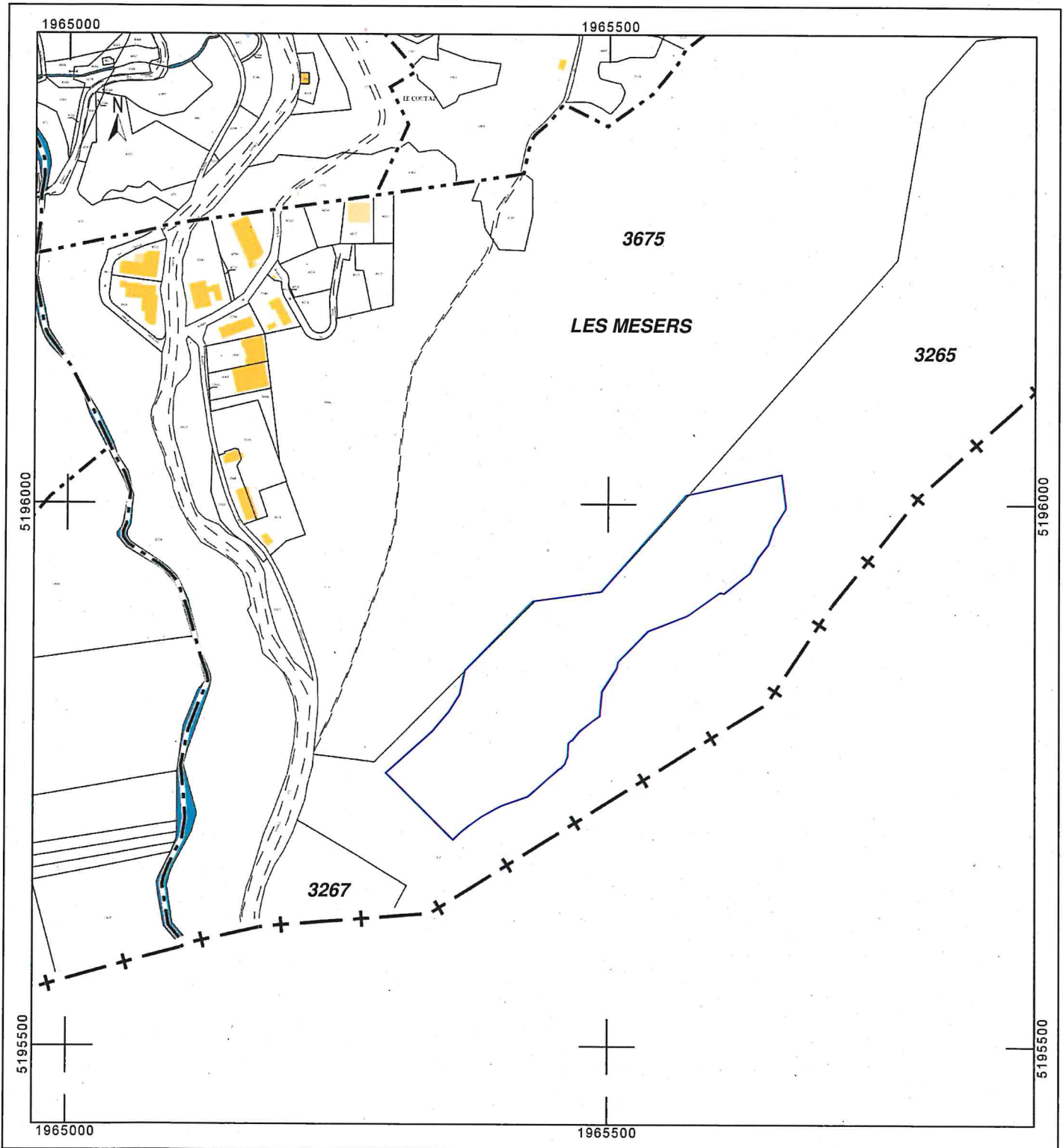
Fax

Courriel

elathuille@athuille-freres.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.





Légende

 Emprise d'autorisation – A.P du 12 janvier 2006

**VUE AERIENNE DU SITE
SAS LATHUILLE FRERES**

Modification des conditions d'exploitation de la carrière « Les
Mésers » Commune de SAINT-JEAN-DE-SIXT

Annexe 3



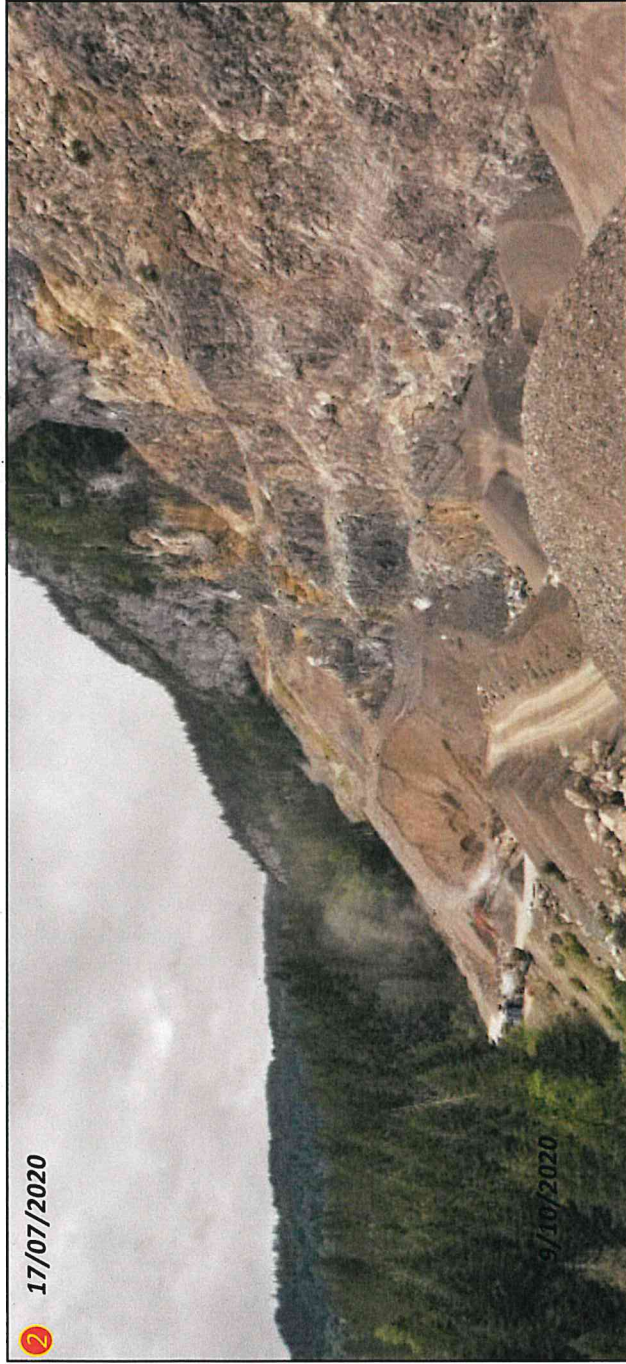
Emprise d'autorisation – A.P. du 12 janvier 2006

Localisation des prises de vues

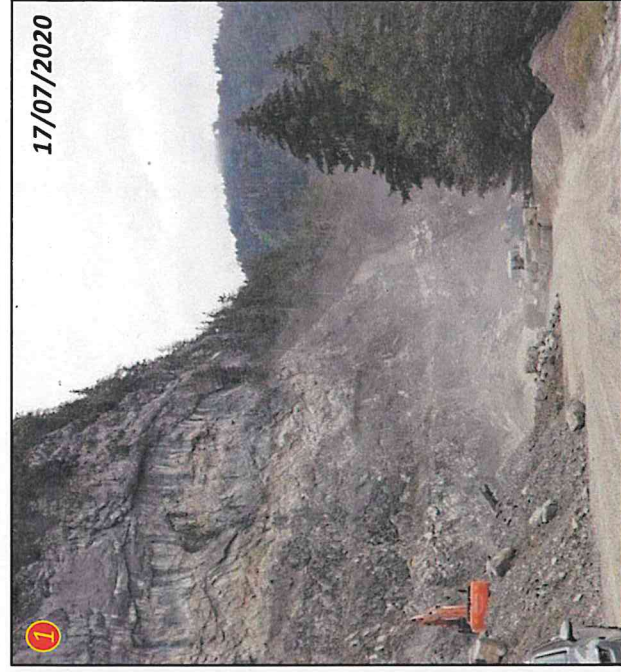


Orthophoto- 29 juillet 2021

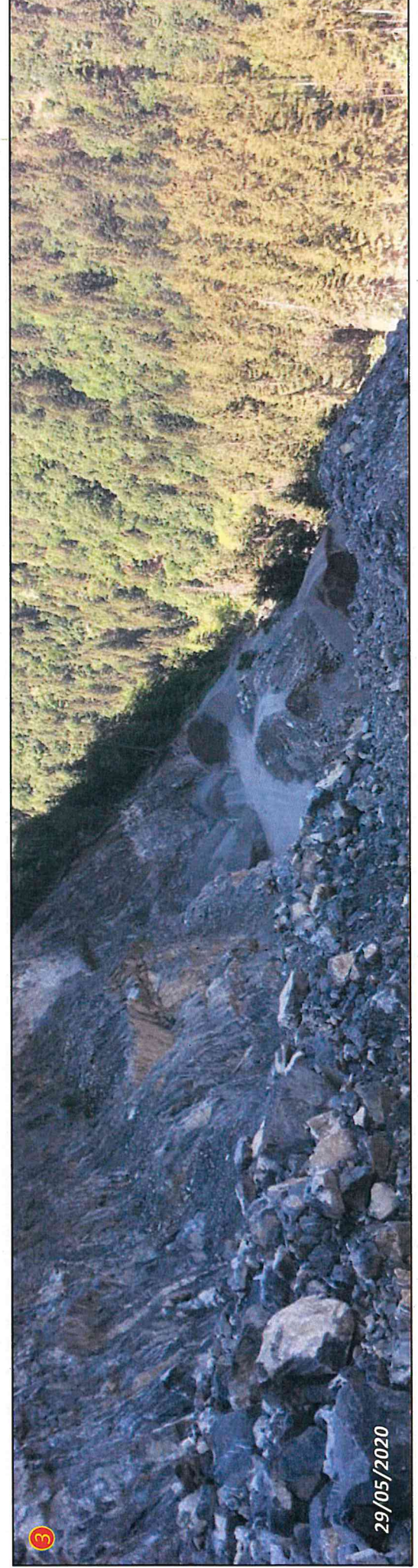
2- *Vue rapprochée depuis le Sud-Ouest du site*



1- *Vue rapprochée depuis l'entrée du site*



3- *Vue rapprochée depuis le Nord-Est du site*













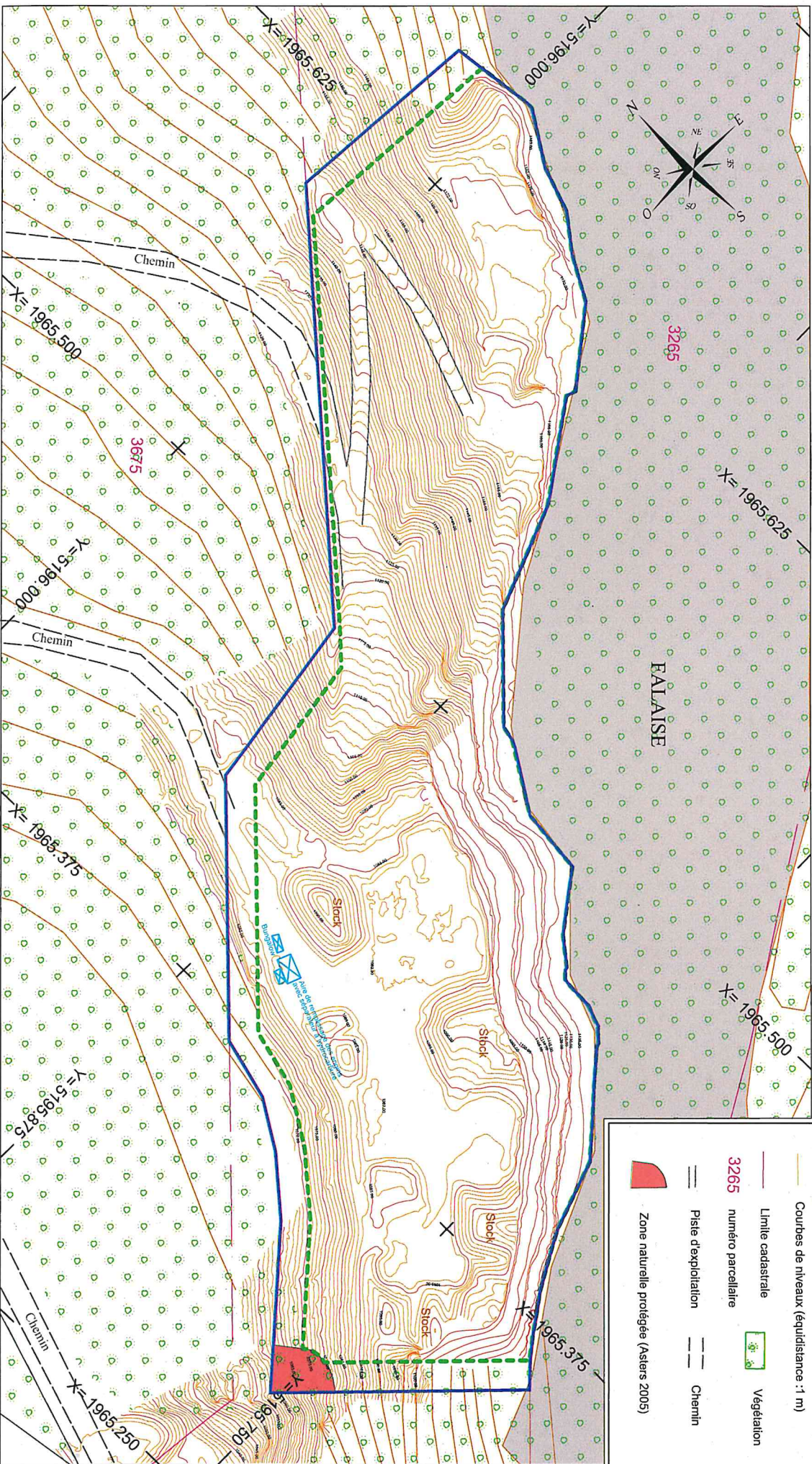
PHASSAGE D'EXPLOITATION
SAS LATHUILLE FRERES- CARRIERE DE ST-JEAN-DE-SIXT
Lieu-dit "Les Mésers"
ETAT DES LIEUX - Juillet 2021

Echelle : 1/1250

D'après le relevé
topographique de la
SARL GILLET TOPO &
RESEAUX

Légende :

-  Emprise d'autorisation rectifiée
-  Emprise d'exploitation rectifiée
-  Courbes de niveaux (équidistance : 5 m)
-  Courbes de niveaux (équidistance : 1 m)
-  Limite cadastrale
-  Végétation
-  3265 numéro parcellaire
-  Piste d'exploitation
-  Chemin
-  Zone naturelle protégée (Astéris 2005)










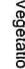


PHASAGE D'EXPLOITATION
SAS LATHUILLE FRERES- CARRIERE DE ST-JEAN-DE-SIXT
Lieu-dit "Les Mésers"

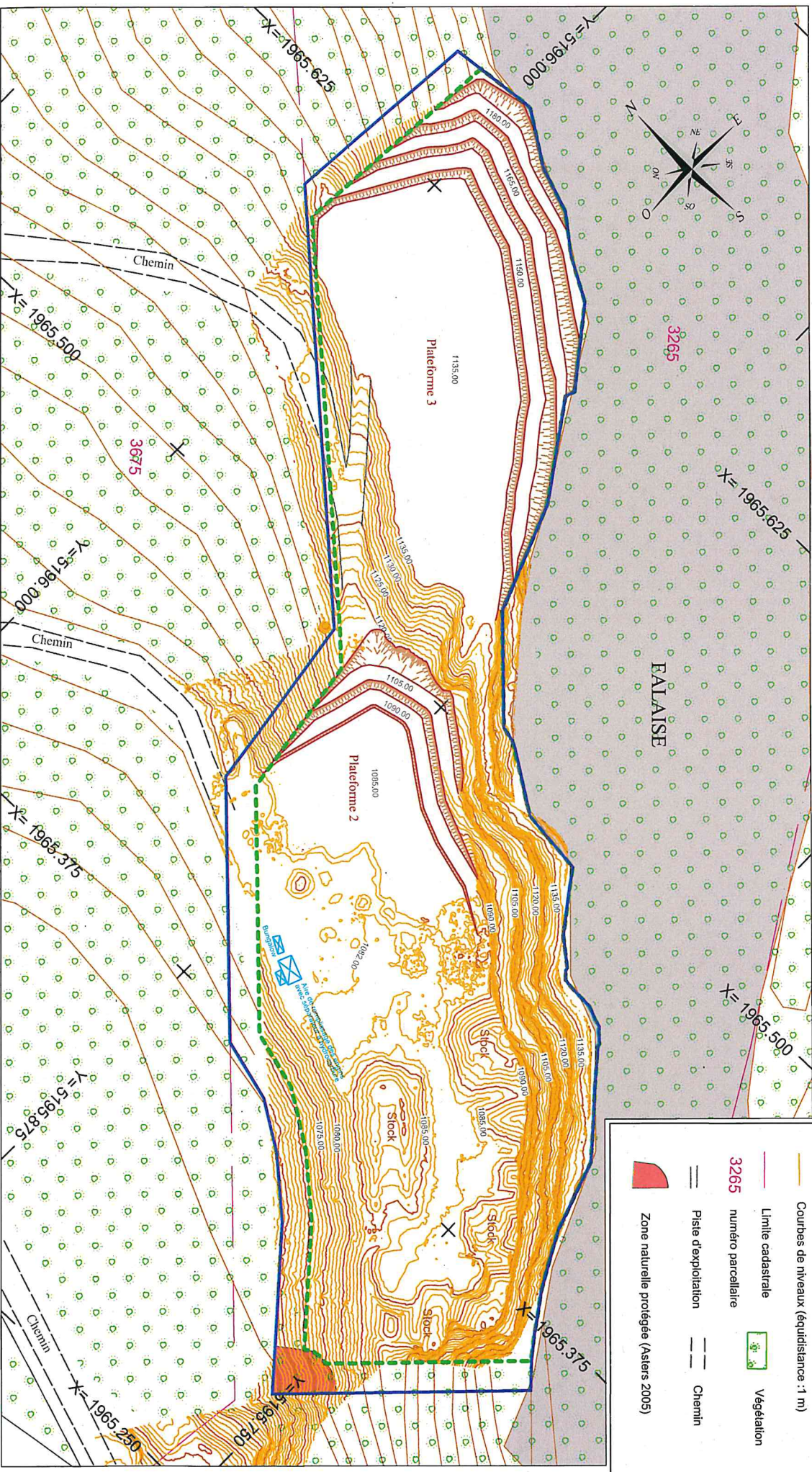
PHASE 1 : 0 - 5 ans

Echelle : 1/1250

D'après le relevé
topographique de la
SARL GILLET TOPO &
RESEAUX

Légende :

-  Emprise d'autorisation rectifiée
-  Emprise d'exploitation rectifiée
-  Courbes de niveaux (équidistance : 5 m)
-  Courbes de niveaux (équidistance : 1 m)
-  Limite cadastrale
-  3265 numéro parcellaire
-  3265 numéro parcellaire
-  3265 numéro parcellaire
-  3265 numéro parcellaire
-  3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire
- 3265 numéro parcellaire













PHASAGE D'EXPLOITATION
SAS LATHUILLE FRERES- CARRIERE DE ST-JEAN-DE-SIXT
Lieu-dit "Les Mésers"

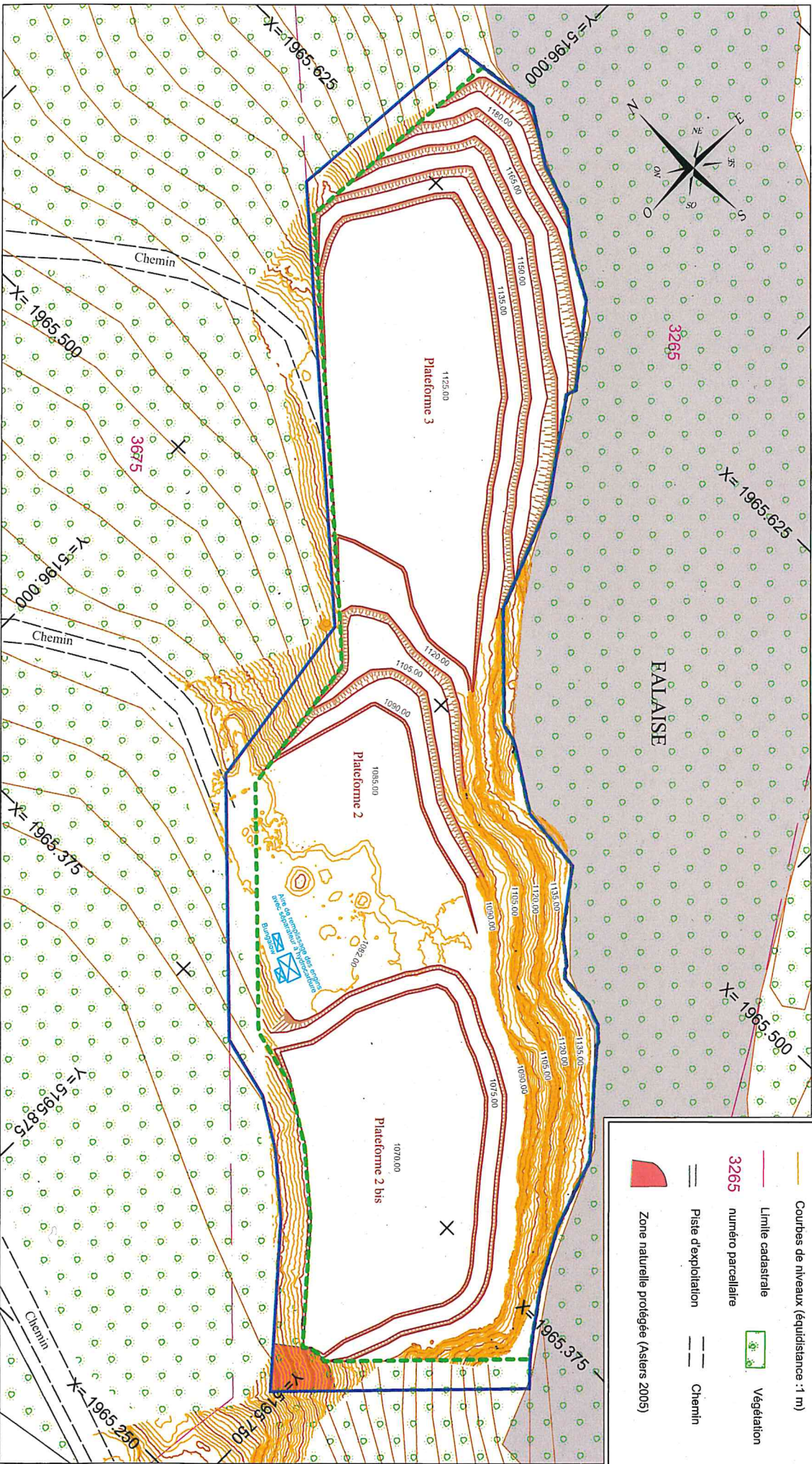
PHASE 2 : 5 - 10 ans

Echelle : 1/1250

D'après le relevé
topographique de la
SARL GILLET TOPO &
RESEAUUX

Légende :

-  Emprise d'autorisation rectifiée
-  Emprise d'exploitation rectifiée
-  Courbes de niveaux (équidistance : 5 m)
-  Courbes de niveaux (équidistance : 1 m)
-  Limite cadastrale
-  Végétation
-  Zone naturelle protégée (Astéris 2005)
-  Piste d'exploitation
-  Chemin
-  3265 numéro parcelaire













PHASAGE D'EXPLOITATION
SAS LATHUILLE FRERES- CARRIERE DE ST-JEAN-DE-SIXT
Lieu-dit "Les Mésers"

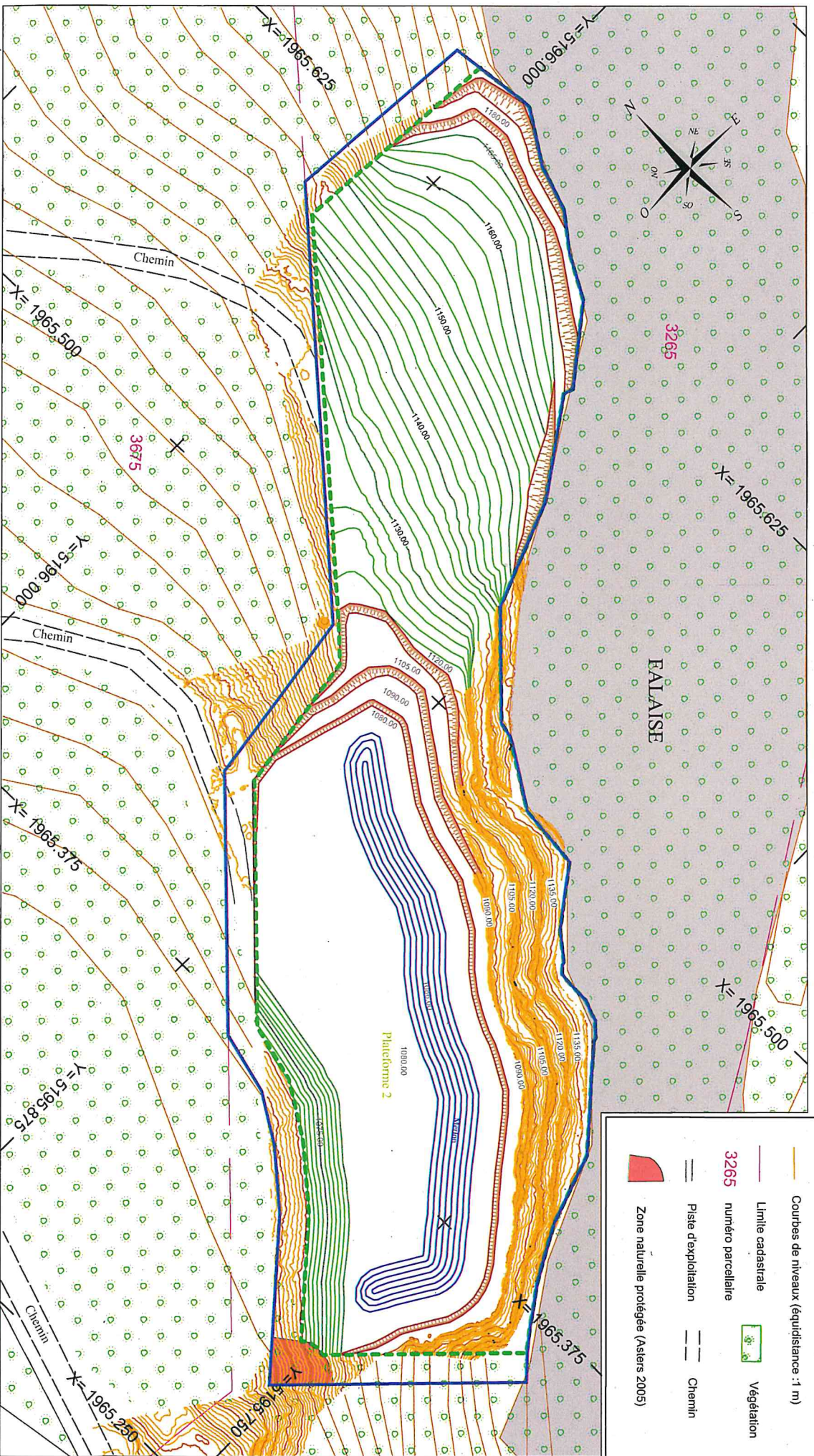
Remblaiement

Echelle : 1/1250

D'après le relevé
topographique de la
SARL GILLET TOPO &
RESEAUX

Légende :

-  Emprise d'autorisation rectifiée
-  Emprise d'exploitation rectifiée
-  Courbes de niveaux (équidistance : 5 m)
-  Courbes de niveaux (équidistance : 1 m)
-  Limite cadastrale
-  Végétation
-  3265 numéro parcellaire
-  Piste d'exploitation
-  Chemin
-  Zone naturelle protégée (Aslers 2005)



Echelle : 1 / 4 000

Source : Vue aérienne
géoportail

PLAN DES ABORDS DU PROJET SAS LATHUILLE FRERES

Modification des conditions d'exploitation de la carrière « Les
Mésers » Commune de SAINT-JEAN-DE-SIXT

Emprise d'autorisation – A.P du 12 janvier 2006



0 — 100 m

LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000
SAS LATHUILLE FRERES

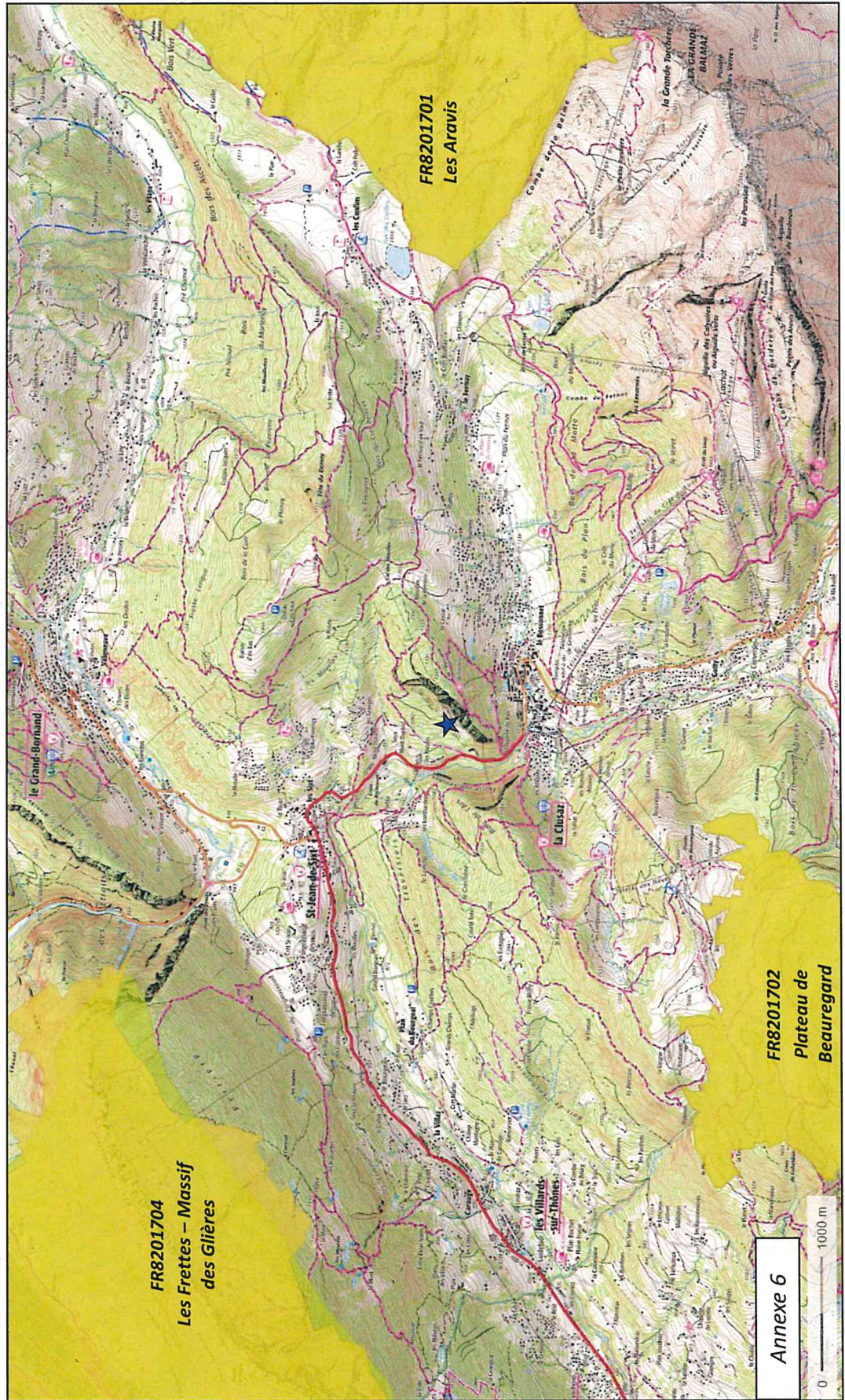
Modification des conditions d'exploitation de la carrière « Les Mézers » Commune de SAINT-JEAN-DE-SIXT

Echelle : 1 / 50 000

Source : IGN 3430 ET
TOP 25
géoportail

Légende

- ★ Localisation du site
- Zones NATURA 2000



Annexe 6